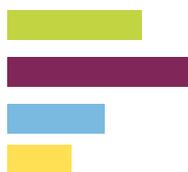


20

Rapport d'activités

23



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

PETR
Pays Lauragais

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET GOUVERNANCE

FICHE D'IDENTITÉ	3
INSTANCES DU PETR	4
LE CODEV	6
LES RÉSEAUX, PARTENARIATS & COOPÉRATION	8



2. COMPETENCES ET ACTIONS

URBANISME & AMENAGEMENT (SCOT)	13
TRANSITION ENERGETIQUE (PCAET/CEP)	16
MISSIONS DE DEVELOPPEMENT	
• TOURISME	27
• CULTURE & PATRIMOINE	31
CONTRACTUALISATIONS	36
GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS	39

3. FONCTIONNEMENT INTERNE

FINANCES TRAVAUX	42
EQUIPE ADMINISTRATIVE	44
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN	46
COMMUNICATION	46



LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Fiche d'identité

Le territoire du PETR du Pays Lauragais



Population totale en vigueur au 1er janvier 2023 (INSEE RGP 2020)

Chiffres clés de 2023



109 552
habitants



4
communautés
de communes



3
Départements
Aude
Haute-Garonne
Tarn



167
communes



1 région
Occitanie



1 PNR
Haut-Languedoc
(sur 5 communes
du Pays Lauragais)

1 927 km²

78 % d'espaces agricoles
14 % d'espaces naturels
8 % d'espaces artificialisés

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les instances du PETR

Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité des actions définies dans le cadre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015 et aujourd'hui en cours d'actualisation. La transversalité des missions de planification (SCOT et PCAET) et de développement territorial (Tourisme et Culture) a été renforcée, avec des travaux partagés aux seins des commissions de travail dédiées.

Les élus ont été mobilisés lors de diverses instances décisionnelles et de concertation :

- 6 réunions du Comité Syndical donnant lieu à 66 délibérations
- 12 réunions du Bureau Syndical donnant lieu à 12 délibérations
- 1 comité de programmation du GAL et 3 consultations écrites
- Commissions de travail :
 - 3 commissions tourisme
 - 4 commissions culture
 - 7 commissions urbanisme
 - 4 commissions transition énergétique et groupe de travail issus de la commission
 - 2 commissions finances-travaux
- 1 réunion du CODEV en plénière
- 2 conférences des maires
- 7 conférences des Présidents



Comité Syndical du 12 janvier 2023 – élections des membres sur postes vacants



Bureau Syndical du 09 février 2023



Réunion SCOT sur Terres du Lauragais 06 juin 2023



Conférence des maires 20 avril 2023



Coprog GAL du 20 novembre 2023

Retour sur la conférence des maires du 12 octobre 2023 sur l'eau dans les politiques locales

Le but de cette journée fut tout à la fois de :

- présenter les enjeux issus de l'état initial de l'environnement du SCOT (travail réalisé par le bureau d'études Even),
- sensibiliser les acteurs locaux sur la thématique de l'eau et dégager des priorités politiques pour le territoire dans ce domaine éminemment transversal.

Dans la matinée, la présentation d'Even a été suivie d'exposés présentés par les professionnels suivants : Jean-Luc Scharffe (Agence de l'eau), Sylvain Macé (Syndicat de bassin Hers-Mort Girou), Sandrine Boisard (Institut des Eaux de la Montagne Noire), Nicolas Sanmartin (Réseau 11).

Ces experts ont notamment fait ressortir les pressions et menaces sur la ressource ainsi que les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales. Des exemples d'actions réalisées, à renforcer ou à mettre en œuvre ont été exposés.



L'après-midi a donné lieu à des ateliers participatifs autour de deux thématiques :

- « eaux pluviales : gestion et risques »,
- « partage d'une ressource qui se raréfie » (conflits d'usages entre agriculture, besoins domestiques, biodiversité, industrie, tourisme, etc.).

La synthèse réalisée après ces ateliers a été communiquée fin octobre aux communes, avec les supports présentés. Celle-ci permettra d'alimenter la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique.



LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Le CODEV : COnseil de DEveloppement

La participation citoyenne

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance de concertation, de participation et d'échanges, composée de citoyens désirant s'impliquer dans le devenir de leur territoire. Le croisement des points de vue, idées, propositions, expériences personnelles permet au CODEV d'être force de propositions et d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

La nouvelle mandature élue en 2020 a souhaité renforcer la participation au sein du Codev du PETR et a fait évoluer les statuts du PETR en ce sens. M. Etienne Thibault en est le Président.

La réunion du 5 septembre 2023 a permis de relancer la dynamique du Codev et restructurer ses travaux autour de 4 groupes de travail animés par des chefs de file.

Une organisation autour de 4 groupes de travail

Le groupe Culture

Faisant suite à la concertation et aux attentes et besoins remontés par les acteurs culturels lors du Forum culturel du 10 septembre 2022 organisé par le CODEV, la commission culture du PETR a engagé une réflexion pour répondre au mieux à ces interpellations.

Une réponse en 2 axes est envisagée : Engager un effort particulier sur la communication pour renforcer l'image et la connaissance de la mission développement culturel :

1. Après des élus du territoire, en lien avec les communautés de communes : pour que les élus s'approprient mieux les outils de développement de la mission
2. Après du grand public et des acteurs culturels, via des supports dédiés, car plusieurs idées d'actions proposées en Forum culturel sont déjà en place ou en cours de développement

La commission souhaite aussi intégrer dans ses projets, lorsque c'est possible, les attentes exprimées, par ordre d'importance :

- **Développer la participation des habitants**
- **Mutualiser les matériels, diffusions, postes...**
- **Rendre possible la diffusion dans des lieux non-dédiés**
- **Accompagner les formes artistiques nouvelles et innovantes**

Au-delà de cette réponse de la commission Culture, une autonomisation progressive du Conseil de Développement a été proposée et validée, à partir d'un groupe de travail Culture.



Jean-Michel Monmège ©KarineBossavy

Autour de Jean-Michel Monmège, bénévole associatif de Cenne-Monestiés, deux axes de travail vont être développés, avec des propositions d'actions concrètes :

Constituer un double réseau d'acteurs culturels locaux :

- Un réseau des lieux de diffusion dédiés et non dédiés, pour mutualiser les programmations et les matériels
- Un réseau de personnes ressources (« ambassadeurs ») pour relayer localement les actions mises en place par le PETR et faire remonter au PETR des projets culturels structurants

Reconduire le forum culturel pour 2025 : pour présenter les actions réalisées suite au 1er forum, sensibiliser les élus, et faire se rencontrer les habitants et l'art
Ce groupe de travail rendra compte des avancées de ses réflexions 1 à 2 fois par an aux élus du PETR.

Les apéros de Pays



Créée en 2019 par le PETR du Pays Lauragais, la démarche Apéros de Pays dont la marque a été déposée à l'INPI permet de mettre à l'honneur les produits locaux et favoriser les circuits courts.

En effet, en mettant en relation des organisateurs publics de moments conviviaux et les fournisseurs de denrées et boissons, le système de charte des Apéros de Pays permet de faciliter l'organisation de ces moments de manière écologique et locale.

En 2022, le CoDev s'est saisi du projet afin d'améliorer encore cette démarche appréciée. 3 objectifs prioritaires ont été définis :

- ✓ Faciliter les aspects logistiques : Multiplier les points relais pour le retrait des produits sur un lieu unique et renforcer le rôle des traiteurs comme clé de voute de la démarche
- ✓ Améliorer le suivi des signataires et l'évaluation du bon respect de la charte
- ✓ Renforcer la diffusion et la communication autour de la démarche

Les travaux d'amélioration se sont poursuivis en 2023 et sont toujours en cours.

L'ensemble des manifestations organisées par le PETR s'attache à respecter la charte des Apéros de Pays.



Apéro de la transition le 07 juillet 2023



Séminaire eau et urbanisme le 12 octobre 2023

Mémoire du Climat (en cours de constitution)

Le changement climatique a entraîné des formes d'adaptation. Il est intéressant de les mettre en lumière dans le cadre de la stratégie d'aménagement du territoire portée par le PETR en s'appuyant sur une compilation d'observations climatiques objectives (relevé de températures, occurrence d'aléas climatiques, ...).

Ce groupe de travail sur les mémoires climatiques lauragaises permettra d'ajouter une approche plus « humaine » et subjective en :

- Apportant du **qualitatif** aux données quantitatives « froides »
- Apportant peut être **du sens** à certaines données
- Facilitant **l'appropriation citoyenne** du sujet

Suivi du SCOT (en cours de constitution)

En participant à la concertation du SCOT : le CoDev sera amené à formuler un avis sur ce document. Le groupe de travail va s'attacher à suivre sa révision tout au long du processus.

La rencontre d'un autre CODEV

La volonté de rencontrer un autre CODEV, afin d'enrichir les perspectives de participation et d'échanges autour des projets menés par le PETR.

Implication dans les réflexions du PETR

Le Codev est associé à l'ensemble des réflexions du PETR et peut proposer des contributions ou avis.

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les réseaux, partenariats & coopérations

Le PETR et le GAL, moteurs d'une dynamique de réseau

En interne : Un renforcement de l'**articulation PETR/Communautés de communes membres** avec une animation régulière de la conférence des présidents et du réseau des DGS en parallèle (mise en place d'une réunion mensuelle), réseau des OTI, réseau des acteurs culturels, réseau des chargés de communication.

1^{ER} séminaire inter PETR / EPCI



Le 4 juillet dernier, à l'initiative du PETR du Pays Lauragais, des agents des 4 communautés de communes du territoire et ceux du PETR se sont retrouvés le temps d'une journée pour échanger et partager leurs bonnes pratiques. Cette journée ludique a permis de renforcer les partenariats et la cohésion entre les agents du territoire, et ainsi renforcer la coopération.

Les animations de cette journée ont été organisées par Cap Ganguise dans le cadre idyllique du lac de la Ganguise à Belflou.



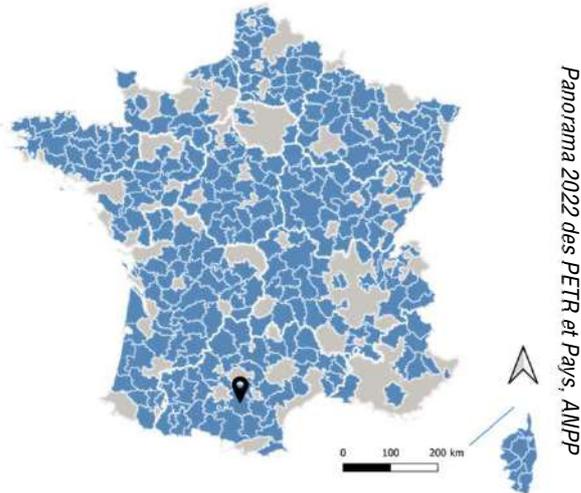
En externe :

- Réseaux des PETR d'Occitanie et Nationaux, Réseaux SCOT via la FédéSCOT, Réseaux des GAL, réunions Inter-DDT...

Conventionnement avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les Espaces Info Energie, le Syndicat d'Energie audois.

Un travail partenarial avec les autres PETR d'Occitanie

Afin de partager leurs enjeux et actualités communs, les directeurs des PETR d'Occitanie se sont constitués en réseau et se regroupent 2 à 3 fois par an. En 2023, se sont tenues 3 réunions de réseau, dont une accueillie par le PETR du Pays Lauragais.



20 directeurs(trices) de PETR d'Occitanie accueillis en novembre 2023

Club direct ANPP

Le PETR est adhérent à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays-ANPP. Cette association assure une triple mission de représentation auprès des pouvoirs publics et acteurs privés, d'animation du réseau et d'accompagnement de ses adhérents en proposant une veille proactive de l'actualité territoriale, sous forme d'informations quotidiennes. Sylvie Forestier, directrice du PETR, est référente régionale Occitanie pour l'ANPP.

6 réunions en 2023 dont une en présentiel le 27/06 à Paris portait notamment sur :

- L'élaboration d'une [vidéo](#) promotionnelle et informative sur les Pays.
- Et d'un jeu d'animation « la charte de l'engagement local conçu par Carine GONZALEZ (territoires en cultures)- Esther Lévine (lundi en 8)



Le PETR, membre de diverses autres instances

- Représenté aux commissions locales de l'eau des SAGEs Hers mort Girou, Fresquel, à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, du CESE 11, de l'ATMO Occitanie et au GAL des Terroirs du Lauragais
- Actionnaire de la SPL AREC Occitanie
- Interventions dans le cadre de sollicitations directes (ex : auprès d'étudiants par exemple)



LE PETR siège aux instances supra-territoriales :

Assemblée des territoires de la Région Occitanie

L'Assemblée des territoires de la Région Occitanie se dote d'une nouvelle organisation modifiant notamment ses membres. Le PETR y compte 2 représentants élus et 2 membres du CODEV. Ce nouveau format d'assemblée se réunira début 2024.

Interscot

L'interscot est une démarche volontaire de 11 territoires du grand bassin toulousain couverts par des Schémas de cohérence territoriale (SCoT). D'abord sous format de GIP, puis de conventionnement, en 2023, le partenariat a évolué via une adhésion du PETR à l'AUAT. Un nouveau format de gouvernance est proposé. Le PETR a participé à 3 comités techniques et 1 séminaire élus sur la logistique en 2023.

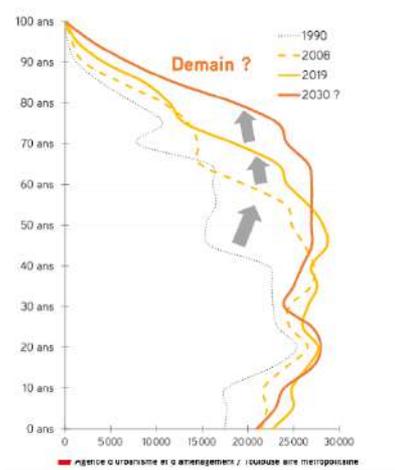
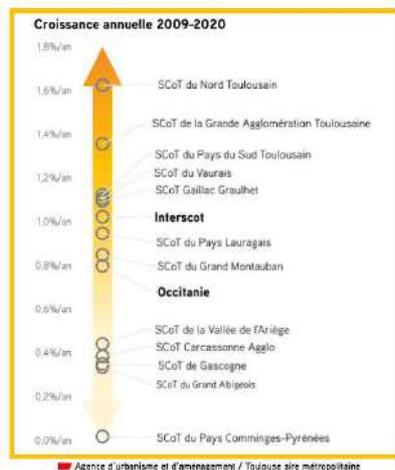


Participation de M. Bondouy au Séminaire logistique de l'INTERSCOT

Extrait de documents AUAT analysant les dynamiques démographiques à l'échelle du GBT

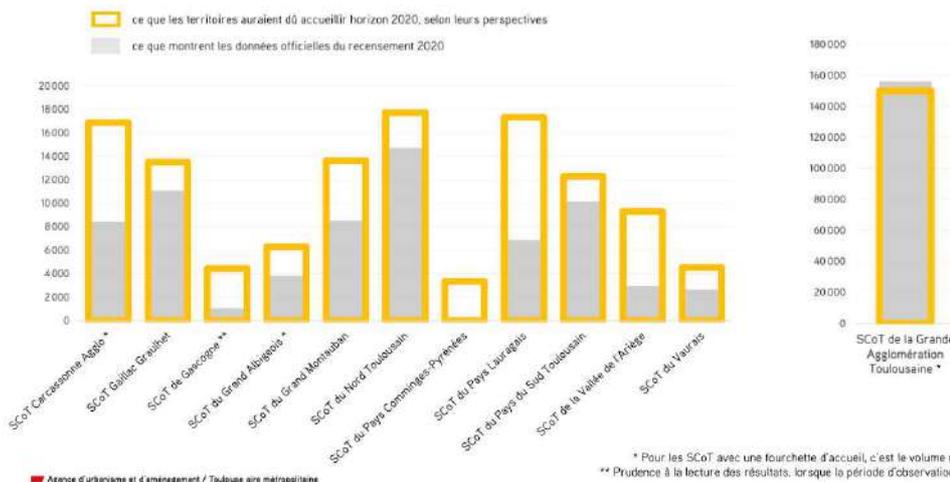
2 130 000 habitants
au 1^{er} janvier 2020

Un habitant sur cinq
a plus de 65 ans



Une croissance dynamique mais qui ralentit

L'incontournable vieillissement de la population



* Pour les SCoT avec une fourchette d'accueil, c'est le volume médian qui a été retenu
** Prudence à la lecture des résultats, lorsque la période d'observation est inférieure à 5 ans

Une réalité souvent en deçà des perspectives d'accueil

Fedescot

La loi « climat et résilience » d'août 2021 a prévu que les régions devront fixer les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur Sradet. Le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les conférences des Scot. Lancées en février 2022, celles-ci devaient élaborer des propositions pour les régions avant octobre 2022. Pour l'Occitanie, la Fédération Régionale des SCOT a assuré le pilotage et la coordination de la démarche à laquelle le PETR du Pays Lauragais a largement participé.

17emes Rencontres Nationales des SCOT - NIMES – 15 juin 2023



COMMENT PLANIFIER DANS L'INCERTITUDE :

c'était le thème de ces rencontres auxquelles le PETR a participé (élus et techniciens) et qui colle parfaitement avec notre actualité.

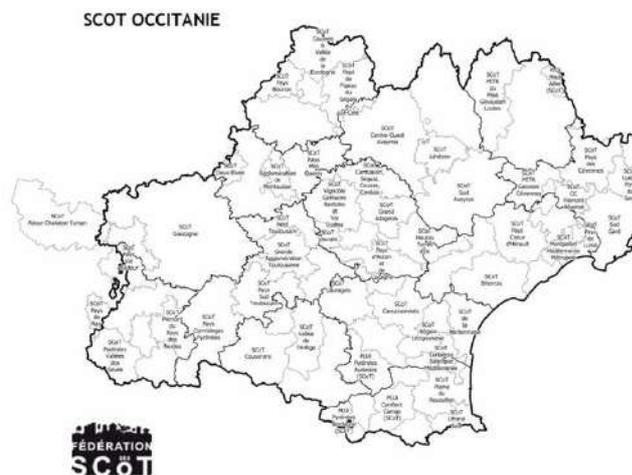
Deux journées d'échanges riches avec des interventions de qualité de la part d'experts tels que François Gemenne (co-rapporteur du GIEC), ou encore Vincent Desportes (professeur à Sciences-Po), sur les questions du changement climatique, de la conduite au changement de trajectoires, de la gestion des risques, de concertation, du ZAN... ponctuées de moments de convivialité et de rencontres.

Retrouver les actes des rencontres sur la page de la Fedescot :

<https://www.fedescot.org/rencontres-nationales/les-actes-des-precedentes-rencontres>

Conférence de gouvernance Zéro Artificialisation Nette

La loi d'ajustement du ZAN de juillet 2023 a instauré une instance de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols qui, notamment, est consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale ou européenne, dans le cadre de la qualification des projets d'envergure régionale et qui assure le suivi de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols dans la région. M. Ferret, co-président à l'urbanisme du PETR y siège, parmi le collège des 5 territoires porteurs de SCOT, représentant ainsi les territoires de SCOT périurbains de la région.



Comité Régional de l'Energie

Le PETR à travers Brice Asensio, co-président à la transition énergétique y représente les PETR d'Occitanie. Co-présidé par l'Etat et la Région, le CRE a été installé officiellement le 20 décembre 2023. Il a pour mission de rendre un avis sur la suffisance des Zones d'Accélération des ENR au regard des objectifs régionaux. Le PETR a d'ailleurs délibéré en juin 2023 en faveur d'une coordination de la stratégie ENR dans le cadre de la révision du SCOT. A ce titre, un accompagnement des communautés de communes a été apporté dans le cadre de l'élaboration des ZAENR par les communes afin de s'assurer de la cohérence avec les Chartes ENR des 4 communautés de communes.

Canal du Midi

Le PETR participe au comité de bien, au comité stratégique, ainsi qu'à la concertation menée dans le cadre du plan de gestion ou encore de l'élaboration du schéma d'interprétation. L'organisation d'une réunion des financeurs dans le cadre de ce schéma a eu lieu le 30 novembre 2023 afin de coordonner la démarche sur le territoire du Lauragais avec l'appui du **GAL des Terroirs du Lauragais**.



COMPETENCES ET ACTIONS



Les compétences et missions du PETR

Au service d'un projet de territoire

Le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les 4 communautés de communes qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social, touristique et culturel et les actions associées, en partenariat avec les CC membres. Ce projet de territoire validé en 2015, est en cours d'actualisation au regard des nouveaux besoins émergeant sur le territoire.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le PETR est chargé de l'élaboration, de la révision et de la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Lauragais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme. Le SCOT (révision 1) du Pays Lauragais est opposable depuis le 14 janvier 2019. Dans le cadre de ses compétences, le PETR travaille en concertation avec les autres établissements publics chargés des SCOT limitrophes à son territoire et en particulier, ceux de l'aire urbaine toulousaine dans le cadre de l'INTERSCOT. La révision 2 a été prescrite le 8 décembre 2022.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

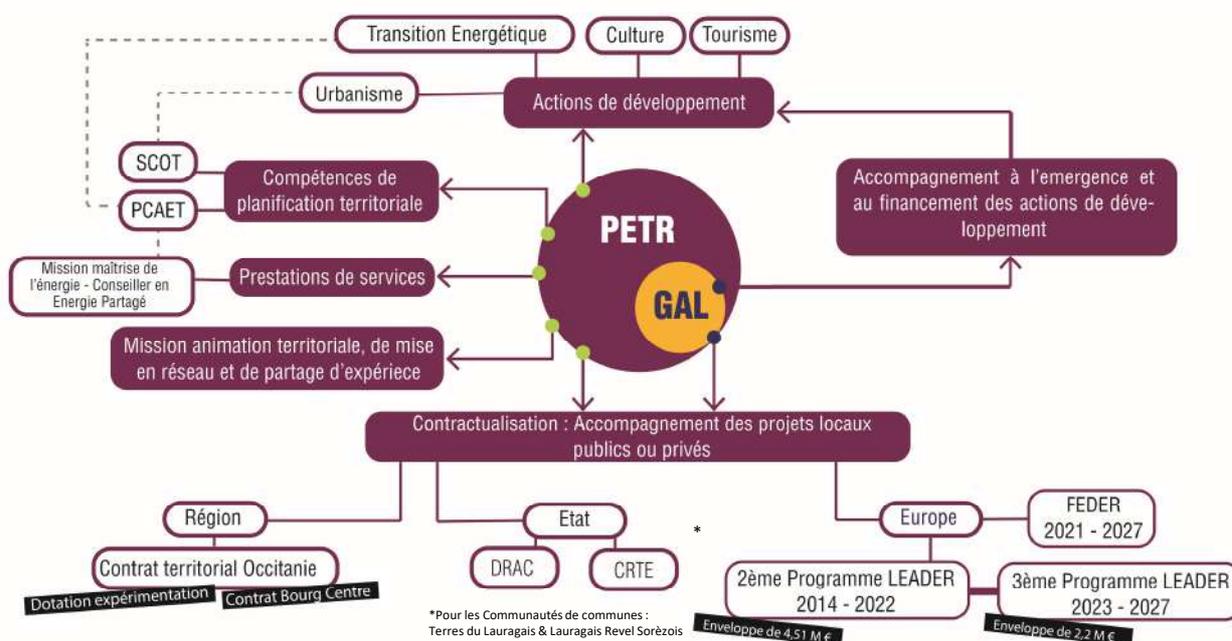
Le PETR est chargé de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et de la mise en œuvre des missions du PCAET (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui ont été confiées dans le cadre du programme d'actions, en lieu et place de ses Communautés de communes membres.

Prestation de service

Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « conseil en énergie partagé ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement.

Le PETR constitue le cadre de contractualisation infra-régionale et infra-départementale des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne.

Le PETR porte le programme LEADER à travers le GAL des Terroirs du Lauragais qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion.



COMPETENCES ET ACTIONS

Urbanisme & Aménagement (SCOT)

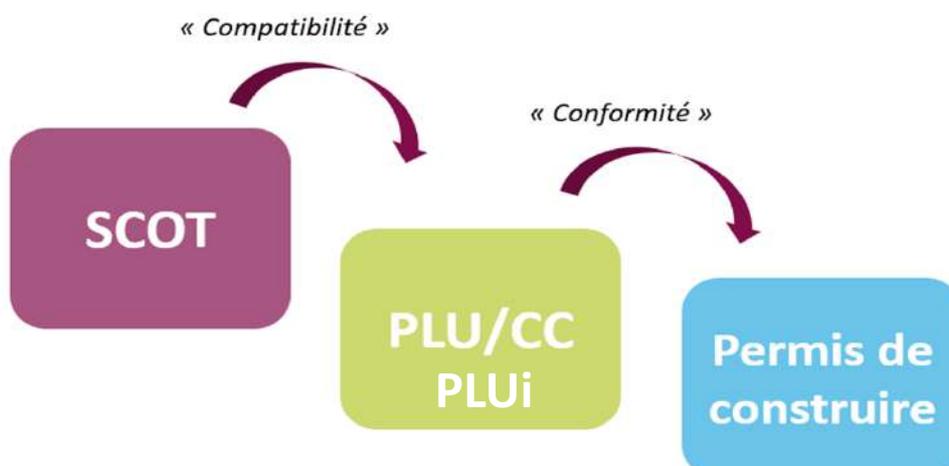
L'application du SCOT : un travail partenarial

L'application du SCoT se fait à travers plusieurs niveaux :

L'accompagnement des communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Elle s'appuie sur :

- Un outil de suivi régulier visant notamment à préparer l'évaluation du SCoT.
- Des réunions de travail avec les élus du territoire : via des conférences de maires ou commissions urbanisme.
- Des échanges réguliers avec les autres personnes publiques associées et notamment les DDT(M) et les CAUE des trois départements.



Source : PETR du Pays Lauragais

L'évaluation du SCoT actuel et la révision du SCOT

La révision du SCoT, lancée en décembre 2022, est effectuée avec l'appui technique de Haute-Garonne Ingénierie qui réalise la plus grande partie des études ainsi qu'une partie de l'évaluation du SCoT actuel.

Les études relatives à l'environnement sont toutefois confiées à un bureau d'études (Even Conseil). De même, l'élaboration du DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) est confié à un bureau d'études spécialisé (AID Observatoire). De ce fait, deux marchés publics ont donc été engagés en 2023 dans le cadre de la révision du SCOT.

La première partie de l'évaluation du SCoT a été présentée aux élus en novembre 2023, puis aux personnes publiques associées et au CODEV. Elle portait sur les thématiques de l'évolution démographique, du logement, de l'emploi, des activités économiques (en partie) et des équipements.

Des animations dans chacune des communautés de communes ont été proposées en juin 2023 permettant un travail de sensibilisation autour de la question du Zéro Artificialisation Nette à 2050, avec notamment le retour d'expérience du SCOT de Gascogne et son président Hervé Lefebvre.



L'application du SCOT : la commission urbanisme



Co présidée par Guy BONDOUY & Michel FERRET

Le rôle de la commission et du service urbanisme

Accompagner les communes et intercommunalités dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. Cet accompagnement se caractérise par :

- Des conseils réguliers auprès des élus
- Le suivi des procédures d'urbanisme (élaborations, révisions, modifications de Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux) et Cartes Communales) tout au long de leur élaboration
- Le suivi de la révision du SCoT

Suivre l'évolution du contexte réglementaire national et local avec :

- Le suivi de l'évolution du code de l'urbanisme (dernièrement la loi dite de « mise en œuvre du ZAN » et ses décrets et arrêtés d'application)
- Le suivi du SRADDET et des divers documents locaux à portée réglementaire (SAGE, charte du PNR, PPRI...)

Participer aux démarches partenariales avec :

- La participation à des groupes de travail supra-territoriaux : InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, FédéSCoT, etc...
- Concertations diverses, contributions communes.



Participation à la concertation SRADDET du 14 février 2023

Bilan du travail de la commission en 2023 sur les PLU(i) et Cartes Communales

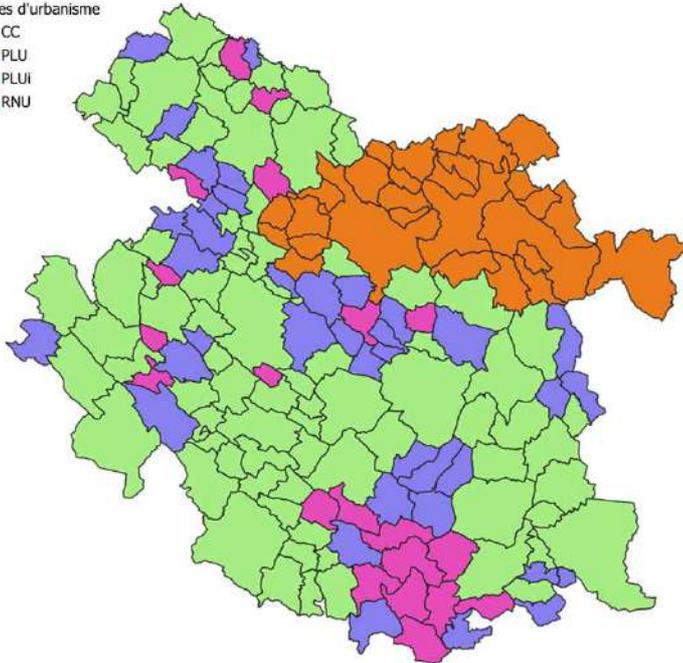
- Depuis l'approbation du SCoT en novembre 2018, la commission urbanisme a été amenée à donner un avis sur plus de 90 évolutions ou élaborations de documents d'urbanisme, dont 10 en 2023.
- Sur ces 10 avis, 1 a été défavorable et 6 comportent des réserves en lien principalement avec des objectifs de production de logements insuffisamment justifiés, une absence de phasage d'ouverture à l'urbanisation calée sur l'horizon 2030, des manques dans l'étude de densification, une densité trop faible ou encore un manque de prise en compte des trames vertes et bleues.
- Il est à noter que dans la majorité des cas, l'accompagnement des documents d'urbanisme dès le début de la procédure permet de lever rapidement et efficacement les incompatibilités potentielles, et de donner majoritairement des avis favorables en commission urbanisme.

Etat des lieux de la réglementation en matière d'urbanisme au sein des communes et communautés de communes du PETR

Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 31 décembre 2023

Règles d'urbanisme

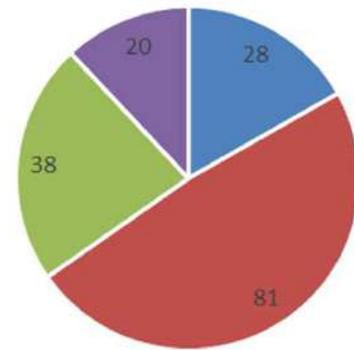
CC
PLU
PLUi
RNU



Source : ©PETR du Pays Lauragais

En juillet 2023, la communauté de communes Aux sources du Canal du Midi a approuvé son PLUi.

Document ou corpus de règles applicable



■ PLUi ■ PLU ■ CC ■ RNU

Sur 167 communes, 147 sont régies par un document d'urbanisme, dont 55 par une carte communale ou PLU(i) ayant fait l'objet d'une révision générale depuis l'entrée en vigueur du SCoT actuel.

109 communes sont dotées d'un PLU(i).

Le suivi de l'application du SCOT

L'application du SCoT se mesure tout au long de sa mise en œuvre pour préparer son évaluation obligatoire six ans après l'approbation, mais également pour suivre au fur et à mesure les effets de ses prescriptions. Pour cela, il existe un **outil de suivi** du SCoT, qui recense l'ensemble des indicateurs prévus au Document d'Orientations et d'Objectifs. Afin d'assurer la **transversalité** entre les différentes missions du PETR, l'outil de suivi du SCoT intègre également les indicateurs de suivi du PCAET.



Commission urbanisme – janvier 2023

COMPETENCES ET ACTIONS

La Transition énergétique

En termes de transition énergétique (TE), le PETR est en charge :

- De l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR
- De la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
- Du suivi du Plan Climat et de la mise en œuvre des missions du PCAET qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions
- Du service Conseil en Energie Partagé (CEP)

A noter que le PCAET est un outil de planification complémentaire au SCoT.

PCAET
adopté à
l'unanimité
en février
2020

LE PCAET
qu'ès aqò?

C'est un projet de territoire qui a pour but d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, notamment en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

Le PCAET est un outil au service du territoire.

Il permet de coordonner et dynamiser les démarches pour amener l'ensemble des acteurs locaux à s'engager dans la transition énergétique.

POURQUOI ?

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) place les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique. Notamment, à travers le PCAET, l'État confie aux collectivités de plus de 20000 habitants la responsabilité de conduire cette transition et de mobiliser les acteurs locaux.

Sur le Lauragais, les 4 communautés de communes membres du PETR ont délibéré en 2017 pour transférer au PETR du Pays Lauragais la compétence pour élaborer le PCAET et réaliser l'évaluation environnementale stratégique afférente ainsi que mettre en œuvre les missions qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.).



Oui
mais
surtout
"

OBJECTIF
double
ATTÉNUATION
+
ADAPTATION



P lan
C limat
A ir
E nergie
T erritorial

La mise en œuvre du PCAET à toutes les échelles

Le Plan Climat se veut pourvu d'une stratégie commune et cohérente à l'échelle du territoire, mais également différenciée, à savoir que chaque intercommunalité contribue à la hauteur de sa part de responsabilité et de sa volonté. La finalité du projet du Plan Climat est de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050, en cohérence avec la stratégie régionale. Pour cela, le PETR et ses communautés de communes auront chacun leur rôle à jouer. Depuis son adoption en février 2020, chaque communauté de communes s'est emparée de son programme d'actions en le priorisant sur la durée du mandat.



L'articulation PETR/Communautés de communes, des rôles complémentaires à chaque échelle

Le PETR a ainsi la charge de :

✓ La coordination du plan climat, du pilotage du suivi et de l'évaluation

- Mobilisation des acteurs et animation,
- Actions collectives, formations, animation de réseau,
- Démarche de suivi et d'évaluation globale du PCAET.



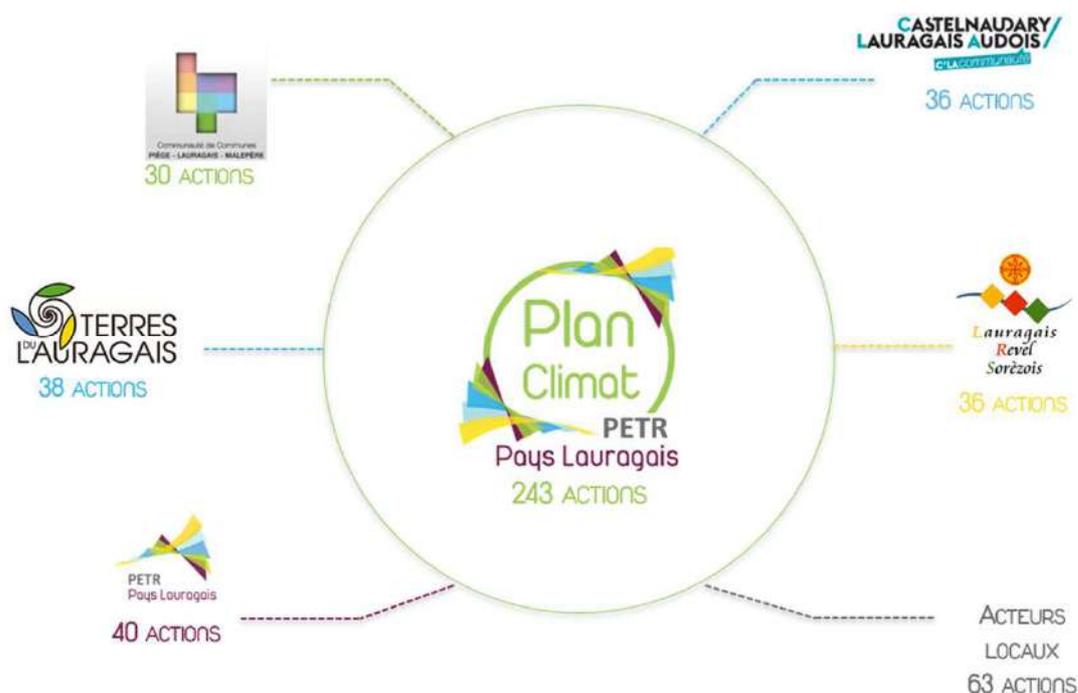
✓ Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences

- Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
- Eventuel déploiement d'outils et moyens à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités,
- Schémas et études à l'échelle du Lauragais (ex : Tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage, mobilité...).

Le rôle des communautés de communes est notamment de :

- ✓ Porter des actions opérationnelles dans leur champs de compétence
- ✓ Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
- ✓ Mettre en œuvre leur système de pilotage
- ✓ Déployer le système de suivi et évaluation sur leur territoire

Au total, le Plan Climat du Lauragais comprend 243 actions portées par les collectivités et les acteurs locaux pour lutter contre le changement climatique.



La commission Transition énergétique



Co présidée par Brice ASENSIO & Jean-Marie PETIT

La transition énergétique et environnementale est aujourd'hui un sujet majeur des politiques publiques. Le PETR, toujours en complémentarité avec les autres partenaires publics, a renforcé ses actions dans ce domaine.

La mission transition énergétique, pilotée par la **Commission transition énergétique**, est accompagnée par le **GAL et son programme LEADER**, elle émet un avis technique sur les projets de transition énergétique demandant des subventions LEADER auprès du GAL.

Adaptation au changement climatique

Le Pays Lauragais lauréat d'un l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Ademe et les agences de l'eau

La gouvernance mise en place pour le suivi de ce projet s'appuie sur un groupe resserré composé des co-presidents Urbanisme et Transition Energétique avec comme référents **Brice ASENSIO & Michel FERRET**.

Si l'atténuation vient contribuer à un enjeu global et mondialisé, l'adaptation, de son côté, répond à des enjeux localisés

Le PETR du Pays Lauragais est l'heureux lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique selon la méthodologie TACCT développée par l'Ademe. Porté par l'Ademe Occitanie et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour Garonne, le dispositif permettra au territoire lauragais d'être accompagné tant financièrement que techniquement durant les années 2024 et 2025.

Sujet toujours plus central, l'adaptation est réfléchié dans le Lauragais en **lien étroit avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Le projet proposé dans le cadre de l'AMI place en effet l'adaptation au changement climatique au cœur des politiques publiques portées par le PETR, en profitant de la temporalité parfaite avec la révision du SCoT qui mobilise fortement les élus et permet opérationnalité et pérennité.

L'objectif : **élaborer un projet d'aménagement prenant en compte les impacts actuels et futurs du changement climatique**. L'intégration au SCoT des enjeux d'adaptation, apporte du sens à des enjeux et cadrages réglementaires souvent vécus comme une contrainte.



L'Occitanie et le Lauragais : l'adaptation comme enjeu de premier rang

L'Occitanie est l'une des régions françaises **les plus exposées** au changement climatique. Tous les départements de la région en ressentent les conséquences : sécheresse, baisse importante du rendement de certaines cultures, canicule...

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, le PETR, ses EPCI et leurs partenaires portent déjà des actions dites «d'atténuation» du changement climatique (réduction des gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, réduction des consommations énergétiques), mais cela ne suffira pas.

En effet, l'atténuation et l'adaptation sont **les deux facettes d'une même problématique**, pensées à des échelles différentes : si l'atténuation vient contribuer à un enjeu global et mondialisé, l'adaptation quant à elle a pour but de répondre aux enjeux locaux du territoire.

En anticipant, il s'agit également de **limiter le risque de maladaptation**, c'est-à-dire le recours à des solutions empirant les impacts et effaçant les efforts déjà faits. Ainsi, s'adapter à la hausse des températures en généralisant l'installation de climatiseur est un exemple typique de « maladaptation ».



L'aménagement comme levier majeur de l'adaptation

La démarche d'élaboration de la trajectoire d'adaptation s'appuiera et alimentera largement la révision en cours du SCoT. En effet, l'intégration au SCoT des enjeux d'adaptation, **apporte du sens à des enjeux et cadrages réglementaires souvent vécus comme uniquement contraignants.**



Cette transversalité va permettre :

- D'actionner un levier majeur : la planification de l'aménagement
- D'intégrer de manière pertinente les impacts à attendre du changement climatique à l'encadrement de l'aménagement
- De favoriser une bonne participation à l'élaboration de la trajectoire d'adaptation, le SCoT étant lui-même un document prioritaire pour les élus locaux

Déplacements

Expérimentation de prêt de Vélos à Assistance Électrique pour les particuliers



En partenariat avec ses communautés de communes, le PETR du Pays Lauragais expérimente depuis l'été 2022 un service de prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE) auprès des habitants et travailleurs du territoire. Il s'agit de la 3^{ème} phase du projet « mobilités alternatives » initié fin 2019.

Cette action permet de répondre à plusieurs enjeux :

- ✓ La mobilité représente plus d'1/4 du potentiel de réduction de CO2 pour atteindre les objectifs fixés
- ✓ Enseignements de l'étude mobilité : demande de la population d'aller vers les modes actifs et d'avoir des équipements adéquats (sécurité, aménagements)
- ✓ Un territoire qui peut présenter des freins à l'usage du vélo conventionnel (relief, vent)
- ✓ Des dynamiques locales ponctuelles pour une mobilité alternative

Les objectifs

- 🎯 Impulser des **changements de comportements** en permettant l'accès à un **outil concret** : le VAE
- 🎯 Par les retours d'expérience d'utilisateurs : affiner **l'identification des besoins du territoire** en la matière :
 - ✓ Pour une **action publique mieux ciblée**
 - ✓ Pour favoriser **les opportunités de financements mutualisés** d'aménagement
- 🎯 **Expérimenter un service** de mobilité sur le territoire



1/4

du potentiel de réduction de CO2 du Plan Climat lauragais incombe aux déplacements

Avec le soutien financier des fonds européens LEADER ainsi que le soutien technique et financier de la Région Occitanie, le PETR du Pays Lauragais a ainsi acquis une flotte de 18 Vélos à Assistance Électrique (VAE), destinés à être répartis sur plusieurs points de retrait couvrant l'ensemble du territoire.



Atala « Clever » - 28''



Atala « Cult » - 26''

2 VTTAE sont également disponibles, à réserver à un usage plus sportif / loisir



Romet « E-Rambler » - 29''

Investissement :

28 k€ HT

Soutenu par le fonds européen LEADER et la Région Occitanie

En 2023, les communes ont joué un rôle de premier plan

Après un lancement en 2022 qui a montré l'appétence des habitants du Pays Lauragais pour l'essai de vélos à assistance électrique, il a été proposé de donner plus de proximité et de performance au modèle de prêt. Il a ainsi été proposé aux 167 communes du territoire de devenir « commune-relais » du prêt, via un appel à manifestation d'intérêt. Des mini parcs de VAE ont ainsi circulé sur l'ensemble des communes volontaires, de manière à être **au plus proche des habitants** et à **valoriser l'engagement des communes** dans l'expérimentation de mobilités alternatives.

16
Communes-relais

231
Prêts réalisés

98%
D'emprunteurs satisfaits



Les communes-relais de l'expérimentation en 2023, selon les saisons de mise à disposition

Ce modèle s'appuyant sur un réseau de communes-relais a permis une **excellente performance de l'action**, avec plus de 230 prêts réalisés, ce qui est un résultat élevé pour ce type d'action, portée par une collectivité. Outre son succès, l'action présente un fort taux de satisfaction auprès des emprunteurs, s'élevant à 98 % d'emprunteurs satisfaits ou très satisfaits.

Des outils pour accompagner les communes-relais

Kit de communication & logo

Formulaires de réservation & d'enquête sur les habitudes de déplacement

Outils pour faciliter la gestion des prêts (modèle de convention, d'état des lieux, de planning, memo et tutoriels,...)

Un panel d'outils a été développé pour faciliter la gestion des prêts par les communes-relais, notamment :

- ✓ Des supports de communication clé en main pour appeler leurs habitants à réserver un VAE
- ✓ Des formulaires pour recenser les pré-réservations et mieux connaître les habitudes modales des emprunteurs, ainsi que leur retour sur leur expérience avec le VAE
- ✓ Un mémo et des tutoriels pour avoir facilement à disposition les réponses aux problématiques les plus fréquentes.

Des sessions de formation pour les agents et élus impliqués dans les prêts

Enfin, trois sessions de formation ont été délivrées (une à chaque début de saison) aux communes-relais. Réalisés en collaboration avec l'association chaurienne La Roue qui Tourne, ces temps ont été l'occasion de :

- ✓ Mieux connaître le fonctionnement du vélo à assistance électrique
- ✓ Bien identifier les points de sécurité incontournables
- ✓ Avoir une vision globale des enjeux du vélo et des mobilités douces
- ✓ Et bien entendu de bien maîtriser le processus du modèle de prêt, depuis la gestion des pré-réservations, jusqu'aux états des lieux des vélos prêtés.



Session de formation des communes relais

Quelques enseignements à retenir, issus des retours des emprunteurs

Intégration du vélo dans les habitudes de déplacement et volonté d'achat d'un VAE, l'expérimentation répond aux objectifs de **soutenir le changement de pratique** avec un approche concrète



Volonté de changement de pratiques



Suite à la période de test, les emprunteurs sont une large majorité à envisager intégrer le vélo à leur quotidien.

Signe que donner l'accès à un vélo équipé d'une assistance électrique répond à vrai besoin, plus de 60% envisagent d'adopter le vélo au quotidien, mais seulement s'il est à assistance électrique.

Passage à l'acte d'achat



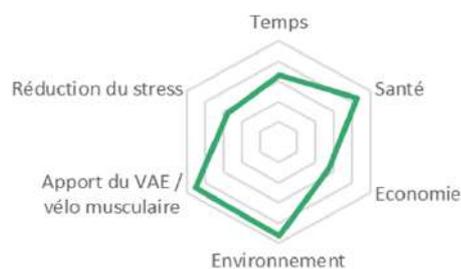
Malgré un coût d'achat élevé, une majorité envisagent d'acquérir leur propre vélo à assistance électrique dont, pour une part non négligeable (21%), à court terme. Le prix reste bien entendu un frein qui est prohibitif pour 24% des emprunteurs.

L'environnement, la santé et l'ouverture du champ des possibles, des avantages premiers du VAE

A quasi-égalité, les 3 motivations et aspects positifs majoritairement ressentis par les emprunteurs sont :

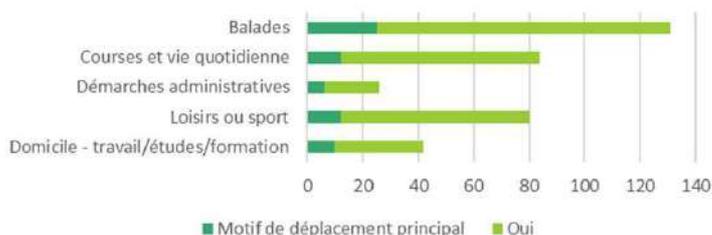
1. Répondre à une volonté de bien faire pour l'environnement
2. Pouvoir faire en VAE un trajet qui n'aurait pas pu être fait en vélo "musculaire" (relief, distance,...)
3. Les bénéfices pour la santé

Avantages ressentis



Utilisation des VAE : Les trajets domicile-travail restent au second plan

Types de trajet effectués



De par leur nombre et leur régularité, les déplacements domicile-travail représentent un enjeu d'importance pour réduire les gaz à effet de serre.

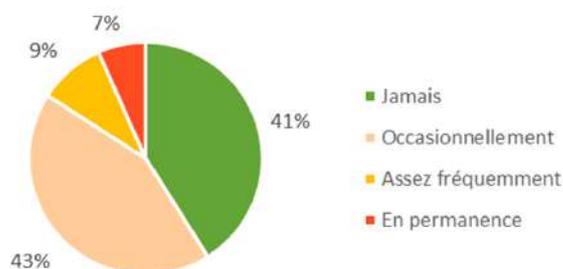
Ce sont les balades qui arrivent en tête des usages faits des VAE empruntés. Les trajets plus utilitaires ne sont toutefois pas en reste (courses, démarches administratives, se rendre sur des lieux de loisirs,...)

Une majorité d'emprunteurs a ressenti de l'insécurité en faisant du vélo

Si les emprunteurs s'étant sentis assez fréquemment en insécurité voire en permanence restent minoritaires (16%), près de la moitié se sont sentis occasionnellement en insécurité.

Grâce à des champs d'expression libre, l'expérimentation VAE permet de collecter de manière plus précise les lieux à cibler pour réduire ces sentiments d'insécurité.

Insécurité



FOCUS // Communauté de communes aux Sources du Canal du Midi : Expérimentation de l'outil VAE dans le cadre de l'insertion professionnelle

Sur le périmètre de la CC aux Sources du Canal du Midi, l'expérimentation du VAE a été ouverte au cas particulier de l'insertion professionnelle. En Effet :

- La mobilité est un enjeu clé pour le retour à l'emploi (personnes non motorisées ou n'ayant pas le permis);
- Le VAE peut être un outil pour permettre l'accès à un poste, en assurant le déplacement domicile-travail.

Le prêt d'un VAE à une structure d'insertion du bassin révelois (Ailes) a permis d'évaluer l'intérêt dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Après un an et demi de test, quelle utilité du VAE dans le cadre de l'insertion professionnelle ?

Un an et demi d'expérimentation ont largement **confirmé l'utilité du VAE comme outil dans le cadre de parcours de retour à l'emploi :**

- Le VAE permet d'accepter des missions qui n'auraient pas pu l'être sans ce véhicule (non-possession de permis ou de véhicule par le bénéficiaire)
- Dans certains cas, le VAE permet un premier apprentissage du code de la route pour ensuite amener les bénéficiaires vers l'obtention du permis de conduire
- Le VAE peut permettre d'apporter une autonomie modale des bénéficiaires, les encourager à se déplacer plus loin pour remplir une mission
- Au-delà, les déplacements des employés et les missions ponctuelles nécessitant une mobilité permanente (type boîlage) ont pu être effectués.

Energies renouvelables

Établir une stratégie de développement aux échelles intercommunales et lauragaise

Le PETR du Pays Lauragais et les quatre intercommunalités qui le composent sont fortement engagés dans une démarche de structuration du développement des énergies renouvelables (EnR). Face à des enjeux énergétiques et environnementaux de plus en plus présents, s'il est essentiel de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire, il est également indispensable de **penser ce développement dans le cadre d'une stratégie concertée**. Qu'est-ce qui est souhaité ? Qu'est-ce qui est au contraire indésirable ? C'est à ces questions que le processus en cours sur le territoire souhaite apporter des réponses.



Ateliers de co-construction, apéros de la transition, questionnaires, documents collaboratifs, chaque intercommunalité a organisé la concertation autour de la construction de leurs chartes respectives. L'enjeu à l'échelle du Pays Lauragais sera d'opérer une synthèse des consensus afin que ces éléments soient soumis à la concertation pour intégration au futur SCoT révisé.

Forts d'un travail initié depuis plus de quatre ans pour la CCPLM et depuis deux ans pour les trois autres EPCI du territoire, le PETR et ses intercommunalités ont pour ambition d'intégrer des éléments de cadrage du développement des EnR dans les documents du SCoT. Les règles 18 et 19 du SRADDET d'Occitanie demandent l'intégration des trajectoires énergétiques et des précisions sur l'implantation des EnR.

Pour **aller au-delà d'une simple intégration de chiffres aux documents du SCoT, un travail important a été réalisé par le territoire en 2022 et 2023 pour organiser la concertation** par intercommunalité autour du développement des EnR.

Pour rappel, en 2022, des temps conviviaux et trois sessions de formations organisées par le PETR ont permis une montée en compétence des élus sur les EnR, tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.

En 2023, d'autres temps d'animation et de concertation ont été menés par le PETR du Pays Lauragais et par les intercommunalités :

- Des **trajectoires énergétiques** ont été discutées, grâce au Serious Game *Destination TEPOS* (cf. focus page suivante)
- Les trois intercommunalités qui n'en étaient pas encore dotées ont élaboré leurs **chartes intercommunales** encadrant le développement des EnR sur leur territoire respectif. En effet, si la CC Piège Lauragais Malepère a déjà une charte opérationnelle, elles sont en cours d'élaboration sur les trois autres intercommunalités du PETR.

L'objectif est que l'ensemble des quatre intercommunalités qui composent le PETR aient adopté une charte dans le courant du premier semestre 2024.

Ces documents concertés au niveau intercommunal constitueront **une base solide de concertation pour l'intégration de certains aspects dans le cadre de la révision du SCoT**. Cette intégration permettra de leur donner poids et opposabilité.

FOCUS SUR LES ATELIERS DESTINATION TEPOS

Des ateliers « Destination TEPOS » (Territoire à Energie POSitive) ont été animés par l'association ECLR. Il s'agit d'un outil concret, pédagogique et structurant pour se concerter autour de la stratégie ou trajectoire énergétique d'un territoire donné. Ici, ce sont les échelles intercommunales qui ont été ciblées.

Les participants à ces ateliers se sont repartis autour de tables et ont échangé sur la stratégie à mettre en place, en termes de réduction de la consommation énergétique et de production d'énergie renouvelable, afin d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050.

Ces ateliers ont permis:

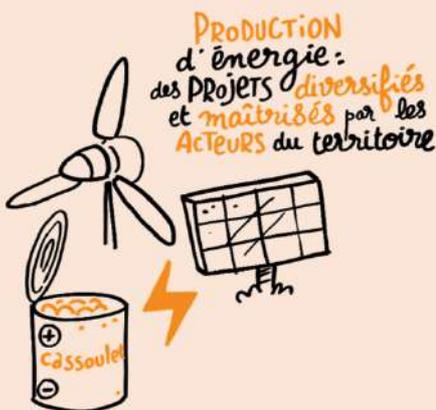
- De **sensibiliser aux ordres de grandeur** de la transition énergétique : par exemple, combien de maisons à rénover, de chaufferies bois, de toitures ou d'hectares de photovoltaïque faut-il prévoir pour atteindre les objectifs sur son territoire ?
- De **se questionner sur les ambitions énergétiques** du territoire aux horizons 2030 et 2050 : Veut-on produire autant qu'on consomme et être neutre du point de vue énergétique ? Veut-on être à énergie positive et produire plus qu'on ne consomme ?
- **Définir des directions stratégiques** pour la réduction des consommations et la production d'énergie renouvelable à l'échelle de la communauté de communes.

Ces ateliers ont ouvert les échanges sur le sujet et ont permis d'aborder les travaux sur les chartes en ayant en tête des ordres de grandeurs réalistes sur ce qu'il est envisageable de faire.



A l'échelle lauragaise : donner du poids au cadrage du développement des EnR

L'idée est en effet de donner plus de force aux réflexions engagées au niveau intercommunal, en **définissant une trajectoire cohérente également à l'échelle Lauragaise**. Pour ce faire, les documents d'aménagement représentent des leviers importants.



Ainsi en 2024, débutera un travail **d'intégration au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Porté par le PETR, ce dernier est en cours de révision depuis cette année. Il s'agira d'y intégrer certains des éléments des chartes intercommunales.

Pourquoi ? Parce que si les chartes permettent d'établir des consensus sur ce qui est souhaité ou non en matière d'EnR, elles ne donnent toutefois pas un cadre réglementaire. Intégrer certains aspects au SCoT, cela permet de **rendre ces points « opposables », c'est-à-dire reconnus réglementairement** parlant. Il s'agira de trouver le bon équilibre entre un cadre fort sur certains points et de la souplesse sur d'autres.

Rencontres TEPOS 2023

Les rencontres TEPOS 2023 organisées cette année sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Une délégation d'une vingtaine d'élu(e)s et technicien(ne)s lauragais(e)s ont eu la chance de pouvoir assister aux nombreuses conférences, visites, ateliers prévus par le réseau CLER dans le cadre de ces journées.

Rencontres, échanges, inspirations, le tout permettant de continuer à enrichir nos politiques environnementales lauragaises.



Le Conseil en Energie Partagé (CEP)

Dans le cadre de la mise en place de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le PETR du Pays Lauragais a développé de 2018 à 2023, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) sur sa partie Haut-Garonnaise et Tarnaise (pour l'Aude c'est le SYADEN qui porte ce programme).

Le CEP 2018-2023 en chiffres :



25 Communes accompagnées.

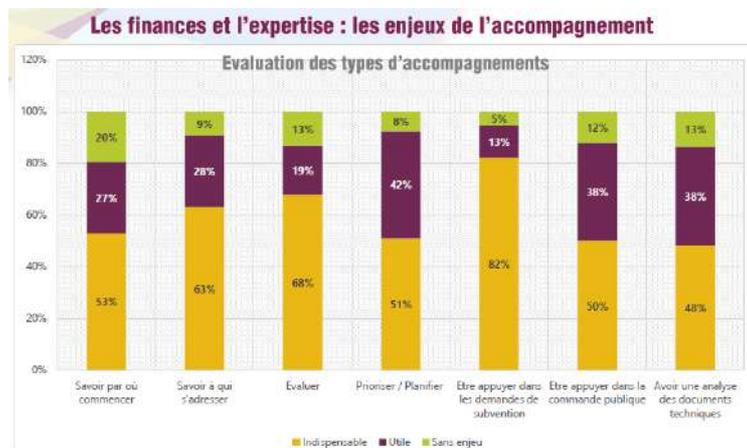


A donné lieu ou a accompagné 21 593 m² de travaux de rénovation énergétique.



Tout accompagnements confondus, c'est 186 bâtiments étudiés, sur un total de surface de 86 974 m².

Avec, plus de 194 points de livraison (compteurs) suivis.



Ce programme CEP s'est achevé en août 2023. Fort de l'expérience acquise, un travail de consolidation des missions d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments, a été engagé dès le mois de juin.

Une évolution de la mission pour répondre au plus près des besoins

Souhaitant accompagner l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine bâti public, le PETR du Pays Lauragais a voulu apporter des solutions concrètes et ambitieuses au profit de ses communes et Communautés de communes, en répondant au plus près des besoins, des attentes, et cela de façon même ponctuelle.

Ceci, bien évidemment, toujours en complémentarité avec les actions déjà menées par l'ensemble des acteurs du territoire (SYADEN, SDHEG, SDET, CAUE 11.31.81, SOLEVAL, PNR,...).

Pour cela, un questionnaire a été transmis aux 167 Communes et 4 Communautés de communes, afin d'obtenir un état des lieux du patrimoine public, et de recueillir leurs attentes et besoins précis en termes d'accompagnements.

Cette évolution stratégique a été accompagnée par le Fonds vert.



Le PETR transforme donc son service CEP en un service mutualisé de conseil en maîtrise de l'énergie.

Le service sera proposé sous la forme d'un conventionnement en nombre de jours d'ingénierie, qui seront proportionnels au type d'accompagnement retenu et à la taille de la commune et de ses bâtiments.

Ces accompagnements porteront sur les thématiques « Bilan énergétique », « Financement de projet », « Aide à la décision », « Exploitation », « Fonctionnement et Confort », et « Sensibilisation ».

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé fin 2023 pour une opérationnalité de la mission en mars 2024.



Le catalogue présentant le détail des accompagnements proposés en 2024

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission tourisme



Co présidée par Martine MARECHAL & Estelle VILESPY

Mise en place en 2011 à partir du réseau des Offices de Tourisme, accompagnée par le GAL, la commission tourisme permet de coconstruire les actions en collaboration avec les partenaires qualifiés sur le territoire. Depuis 2021, le PETR du Pays Lauragais a engagé une réflexion sur l'évolution de la stratégie touristique en lien avec l'élaboration de son projet de territoire et le nouveau programme LEADER. Suite à la concertation des Offices de Tourisme en 2021 puis en 2022, 4 thématiques partagées à l'échelle du Pays Lauragais ont été identifiées. **Chaque Office de Tourisme a été nommé chef de fil sur une des 4 thématiques.**



Sur l'année 2023, la commission tourisme s'est réunie à trois reprises, le 17 avril, le 19 septembre et le 15 novembre. L'accent a été mis sur la thématique de la « valorisation du patrimoine », déjà bien engagée en 2022 et la thématique « Tourisme, alimentation et circuits courts ».

Valorisation du patrimoine

En 2022, une étude sur les Moulins, patrimoine emblématique du Lauragais a été établie en 3 phases dans l'objectif de développer **une stratégie individuelle et collective autour des moulins à l'échelle du territoire.**



Diagnostic et étude de marché



Positionnement et stratégie



Réalisation d'un plan d'actions

Menées par le Bureau d'Etudes Le Passe Muraille, les visites terrains ont été réalisées sur le mois de novembre 2022. L'étude s'est poursuivie sur le premier semestre 2023 et a pris fin en juin avec un atelier de restitution avec les propriétaires des Moulins. Le programme d'actions est le résultat d'une concertation entamée dès la phase de diagnostic avec les acteurs locaux (entretiens, ateliers stratégiques, visites de sites). Elle a permis de recueillir la vision de chacun sur l'offre moulin, la manière de la valoriser et de co-construire avec les propriétaires de moulins le programme d'actions autour d'actions partagées par chacun, portées et animées par le PETR en lien avec la commission culture.

Ce travail de programmation a eu lieu à deux échelles partageant les mêmes objectifs :

- Une échelle collective : le territoire du Pays Lauragais
- Une échelle individuelle : chaque Moulin



Réunion de restitution de la phase 1 de l'étude le 01/02/23



Atelier de concertation du 01/03/23

■ Mise à jour des Carnets Gourmands du Pays Lauragais

Tout au long de l'année 2023, un formulaire a été diffusé auprès des producteurs locaux afin de mettre à jour le document.

Les Carnets Gourmands ont complètement été refondus graphiquement.

A l'intérieur de ce guide :

- des bonnes adresses des producteurs locaux,
- des idées de recettes 100% lauragaises,
- des portraits de producteurs "Made in Lauragais"

7 interviews / rencontres ont été réalisés pour la rédaction des portraits de producteurs en partenariat avec Castelnaudary Tourisme, chef de fil sur cette thématique.

Ce guide a été tiré en 10 000 exemplaires. Le lancement de celui-ci est programmé à l'occasion du marché aux truffes de Castelnaudary le 25 février 2024.



■ Bourse d'échanges du Pays Lauragais

La bourse d'échanges de documentation touristique du Pays Lauragais a eu lieu le 20 avril 2023 à Bram. Elle a été coorganisée avec l'Office de Tourisme Au cœur des collines cathares. Au total, 50 prestataires étaient présents. La matinée s'est poursuivie avec une visite du musée Eburomagus et des Essart[s] et une découverte des chemins de photos pour certains ou une visite de Montréal pour d'autres.



Bourse d'échanges du Pays Lauragais le 20 avril 2023

■ L'Éductour du Pays Lauragais

L'Éductour touristique du Pays Lauragais a eu lieu le 10 octobre 2023 à Saint-Ferréol (Revel) et Saint-Félix-Lauragais. Celui-ci a été coorganisé avec l'Office de Tourisme Aux sources du canal du Midi. 60 prestataires ont pu découvrir le nouvel espace Sport et Nature de la base nautique du lac de Saint-Ferréol ainsi que la nouvelle activité phare de Saint-Félix-Lauragais : le vélorail.



Repas lors de l'éductour du Pays Lauragais le 10 octobre 2023



Sortie en vélorail- Eductour 2023

Découverte du nouvel espace Sport et Nature- Eductour 2023

Le réseau « Bistrot de Pays »

Depuis 2019, le PETR du Pays Lauragais développe le réseau « Bistrot de Pays » en Lauragais en partenariat avec la Fédération Nationale des bistrots de Pays.

En 2020, avait eu lieu l'inauguration des trois premiers bistrots :

- Mont relais Gaillard, à Montgaillard Lauragais
- Le Cyrano, à Durfort (a quitté le réseau fin 2020)
- Le Relais de Riquet au Ségala à Labastide d'Anjou.

En 2022, deux autres bistrots ont rejoint le réseau :

- La Source à Caignac (a quitté le réseau début 2023)
- La Source aux Cammazes

En plus des inaugurations, des actions de communication ainsi que le développement de l'offre « Rando bistrot » et d'un vin « Bistrot de Pays » ont pu être mis en place.



En 2023 : rando bistrot et communication

- ✓ 2 randos bistrot ont eu lieu au bistrot de Pays La Source et Le Relais de Riquet.
- ✓ Le partenariat du « Vin Bistrot de Pays » a été renouvelé.
- ✓ En matière de communication :
 - ✓ Une dans la Voix du Midi
 - ✓ Campagne réseaux sociaux
 - ✓ Encart publicitaire dans la Dépêche du Midi en ligne
 - ✓ Page publicitaire dans le guide national des bistrots de Pays
 - ✓ Réédition des flyers Bistrot de Pays



Rando Bistrot « Du jardin à l'assiette, les légumes dans tous leurs états » – 17 juin 2023



Rando Bistrot « Des sources du canal du Midi à l'univers fascinant des abeilles » – 9 juillet 2023

Actions de coopérations

CANALATHLON 2023

Concrétisation du partenariat avec l'Office de Tourisme de la Montagne Noire et le GAL Carcassonnais pour l'édition 2023 du Canalathlon (4^{ème} édition). Organisation du départ de l'épreuve sportive aux Cammazes, sur le territoire du PETR. Accueil des coureurs sur le village d'arrivée à Saint Denis (11).



Etude des dossiers appelant des fonds LEADER

La commission tourisme du PETR du Pays Lauragais émet un avis technique sur les projets touristiques demandant des subventions LEADER auprès du GAL.

En 2023, 2 dossiers ont été examinés par la commission :

- Domaine de Péries chambre d'hôtes
- CC aux Sources du Canal du Midi : base de loisirs de Saint Ferréol



Inauguration de l'Espace Sport et Nature de Saint Ferréol

Participation aux démarches partenariales et évènements dédiés au tourisme

- Participation aux réunions sur le schéma d'interprétation de VNF
- Participation à la commission départementale d'itinéraire du GR78
- Présence du PETR aux Convergences touristiques le 17 octobre 2023 à la Grande Motte
- Présence du PETR aux assises du tourisme durable de la Haute-Garonne le 04 décembre 2023 à Toulouse

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission culture



Co présidée par Serge SERRANO & J-C CASSAN remplacé par Christian FABRE

Changement de co-présidence : suite à la démission de M. Cassan, les élus ont procédé en Comité Syndical du 12 octobre 2023, à la nomination de M. Christian Fabre à la co-présidence de la commission culture aux côtés de Serge Serrano en le remerciant vivement pour son investissement au sein de cette commission.

Le développement culturel accompagné par le GAL s'appuie sur la stratégie suivante :

- 1 Promouvoir et développer l'offre culturelle
- 2 Structurer la création, la diffusion et le développement des pratiques amateurs
- 3 Co-construire la valorisation du patrimoine

En 2023, la commission culture a poursuivi son travail autour de la valorisation des événements et acteurs culturels du territoire mais aussi autour du développement et de l'accompagnement de projet d'Education Artistique et Culturelle.

La commission culture s'est réunie 4 fois en 2023.

La commission culture est un lieu de travail "ouvert". Elle est composée d'élus communautaires mais également d'élus et techniciens de collectivités partenaires qui peuvent apporter leur expertise et leurs contacts en fonction des thématiques abordées.

La commission culture se transforme également en Comité technique LEADER, avec l'ouverture à d'autres structures et collectivités partenaires, pour noter et départager les projets candidats à l'appel à projets "Evènementiels culturels " du GAL.

Axe 1 : communication culturelle

La plateforme culturelle

Le site www.lauragais-culture.fr continue d'être abondé en contenu, contacts et événements culturels. Ce site reste la « porte d'entrée numérique » pour la culture en Pays Lauragais.

Il compte aujourd'hui 176 utilisateurs et recense 65 acteurs culturels.



La newsletter culturelle

Lancée en 2022, cette lettre d'information recense mensuellement l'offre culturelle du territoire. Commandée par la Commission culture, cette lettre est entièrement réalisée en interne à partir des données mises en ligne par les acteurs culturels identifiés sur la plateforme lauragais-culture.fr. Elle permet, une fois de plus, de se rendre compte de la richesse de l'offre sur notre territoire.



En 2023, 12 newsletters ont été envoyés aux 93 contacts abonnés et ont été diffusées aux 167 communes du territoire, aux 4 communautés de communes ainsi qu'aux membres de la commission culture.

Vous pouvez facilement vous abonner à cette newsletter en vous rendant sur la plateforme culturelle ou en scannant le **QRCode**.

Podcasts & vidéos

La commission a poursuivi le travail engagé en 2022 avec la publication des supports de communication numériques permettant de valoriser l'offre culturelle du territoire



Quatre podcasts réalisés en 2022 sur des événements culturels du territoire ont été diffusés au début de l'année 2023 :

- CC Castelnaudary Lauragais Audois : Festival Cinéma d'automne de Castelnaudary
- CC aux Sources du canal du Midi: Festival Déodat de Séverac (autour de Saint-Félix-Lauragais)
- CC Piège Lauragais Malepère : Festival de magie porté par l'Oreille du Hibou (Montréal)
- CC Terres du Lauragais : Festival des Ruelles d'Auriac (Auriac-sur-Vendinelle)

Au printemps, **quatre vidéos** ont ensuite été réalisées pour valoriser des artistes du Lauragais. Chaque projet, réalisé par le prestataire KOVisuel, a fait l'objet d'un atelier d'éducation à l'image pour des adolescents de l'intercommunalité. Les quatre vidéos ont été diffusées pendant l'été 2023 :

- CC Castelnaudary Lauragais Audois : Gahé Bama (danseur et chorégraphe), avec les jeunes de la Team Soda du service jeunesse de l'intercommunalité
- CC aux Sources du canal du Midi: Marielle Marty (photographe), avec les jeunes de l'Espace Jeunes de la mairie de Revel
- CC Piège Lauragais Malepère : Mathilde Van Volsem (artiste de cirque), avec les jeunes de l'atelier média du collège Saint-Exupéry de Bram
- CC Terres du Lauragais : Marc N'Guessan (dessinateur BD), avec les jeunes de l'atelier "Au p'tit monde de Caro" de la MJC de Lanta

Tous ces contenus sont toujours en ligne sur le site web lauragais-culture.fr



Axe 2 : soutien à la création, la diffusion et au développement des pratiques amateurs

Les Parcours de rayonnement culturel



Dans le cadre de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle^[1], le PETR du Pays Lauragais propose des parcours de sensibilisation et médiation artistique gratuits à destination des habitants du territoire, en particulier des jeunes : les « Parcours de Rayonnement Culturel ».

Proposé sous la forme d'Appel A Projet, en concertation avec les lieux de diffusion du territoire, ce dispositif vise à construire avec des équipes artistiques des parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) à partir de leur univers créatif. Cela se traduit par un programme d'interventions dédié aux 3-18 ans sur et hors du temps scolaire et décliné dans chacun des 4 CC membres du PETR : des temps de rencontre avec des œuvres et des lieux, des temps de pratiques artistiques encadrés par des professionnels, et plus globalement l'acquisition de connaissances en lien avec la discipline proposée.

Pour ce projet, outre l'Union Européenne (LEADER), le PETR est soutenu par l'Etat à travers une aide financière de la Drac Occitanie. Pour l'année 2023, le PETR a proposé ce programme en partenariat avec deux équipes artistiques qui sont intervenues au minimum 15 heures dans chaque EPCI :

- La Ménagerie, autour des réalisateurs Guillaume Hoenig et Matthieu Mounier
- La Bouillonnante, autour de la comédienne Charlotte Tessier

^[1] La Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) est un document cadre signé par le PETR, ses CC membres et l'Etat (principalement les min. de l'Education Nationale et de la Culture). Il vise à repérer, promouvoir et financer des projets d'EAC sur le territoire pour diversifier au maximum les publics, en particulier les jeunes, afin que 100 % des 3-18 ans bénéficient d'une action d'EAC d'ici 2023.

Projet "A la découverte du cinéma d'animation"

Pour l'année 2023, deux équipes artistiques ont été sélectionnées pour proposer des ateliers de rencontre et de pratique artistique.

Pour le premier projet, le réalisateur et directeur de la photographie **Guillaume Hoenig**, accompagné du réalisateur et musicien **Matthieu Mounier** ont proposé, une découverte du cinéma d'animation par la rencontre, la diffusion et la pratique, dans le cadre d'une tournée à vélo sur le territoire.



Entre avril et juin, Guillaume et Matthieu ont proposé à 6 groupes d'enfants un projet organisé en 4 temps :

- Représentation du spectacle « L'Ecran magique » de G. Hoenig, pour expliquer le principe de la persistance rétinienne aux enfants
- Création d'un scénario, de personnages et de décors en papier
- Tournage d'un film et enregistrement du son à l'occasion d'une vraie journée de tournage
- Restitution et rencontre des 6 groupes d'enfants, avec visionnage des 6 films réalisés au Cinéma Véo Castelnaudary



Ateliers organisés dans le cadre du projet "A la découverte du cinéma d'animation"



Restitution au Cinéma Véo, le samedi 23 juin 2023

En bonus, un film documentaire a été réalisé par les 2 intervenants pour témoigner de cette aventure, puisque le projet avait la particularité de n'utiliser que le vélo comme mode de déplacement... L'idée était de prouver par l'exemple que le vélo est adapté à ce genre de trajets de proximité en Lauragais. Ce film a été co-produit par le PETR et par le festival Cinéma d'automne de Castelnaudary.

Etablissements bénéficiaires :

- Institut Médico Educatif de Cenne-Monestiés
- Ecole de Villasavary
- Ecole du Mas-Saintes-Puelles
- Centre de loisirs intercommunal Terres-du-Lauragais de Villefranche de Lauragais
- Ecole de Saint-Félix-Lauragais
- Ecole de Palleville

246

Enfants ayant participé au projet

168

Km parcourus en vélo

7

Films produits

Partenaires :

- Cinéma Véo Castelnaudary
- Festival Cinéma d'Ici de Castelnaudary

Projet "Le Nez au vent"

Il s'agissait d'un parcours pédagogique et artistique complet intégrant des temps de rencontres, de diffusion de spectacle, et de pratique artistique (théâtre). Comme le projet cinéma, cette intervention a été construite en tournée réalisée à vélo.

- La comédienne Charlotte Tessier a d'abord parcouru les chemins sur et autour du canal du Midi en invitant le public à venir pédaler avec elle dans un bout de paysage, et à partager un temps d'écriture créative à partir de tout ce qui nous entoure, de tout ce qui passe à l'intérieur de nous quand on se met à filer sur les petites routes, le nez au vent.
- Le spectacle « Le Nez au vent » de la compagnie La Bouillonnante a ensuite été proposé localement. Et si le spectacle était en fait le chemin ? En faisant le choix de venir rejoindre son public à vélo, Charlotte Tessier réinvente sa manière de créer et partager. Avec la complicité de la dessinatrice Chimène Voronkoff qui noircit des pages blanches avec des fusains, elle nous fait le récit d'une histoire vraie, écrite le nez au vent.



Dans un troisième temps, Charlotte Tessier a proposé des ateliers d'écriture et de pratique théâtrale. Entre jeux d'inspirations créatives, d'écritures, de mise en voix et en corps, l'idée était d'aller chercher son récit intérieur, ses souvenirs, ses poésies et de tenter ensemble de les donner à entendre.

Ces parcours ont été implantés dans une commune par CC membres du PETR. Les lieux d'implantation ont par ailleurs été reliés à vélo par les artistes en suivant le linéaire du canal du Midi, qui jouait le rôle de fil conducteur du projet.

Construit dès le départ comme une action culturelle partenariale entre 4 CC du territoire, ce projet a été préparé, organisé et réalisé en collaboration étroite, à travers notamment des personnels mis à contribution ou à disposition et des espaces prêtés :

- Communauté de communes Aux Sources du canal du Midi : Le Réservoir Espace découverte du canal du Midi, et la ville de Revel (Espace Jeunes)
- Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois : Réseau de Lecture Publique intercommunal et Communauté de communes, école de Labastide-d'Anjou, ville de Labastide-d'Anjou
- Communauté de communes Piège Lauragais Malepère : Réseau de Lecture Publique intercommunal et Communauté de communes, ville de Bram
- Communauté de communes des Terres du Lauragais : la communauté de communes, la ville de Gardouch, la Minoterie de Gardouch

Les Voies Navigables de France ont bien voulu autoriser le parcours cyclable sur le linéaire du canal du Midi et ses rigoles.

Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle

Dès la fin de l'année 2022, les élus du PETR ont choisi de prolonger la Convention 2020-2022 d'un an par avenant. Cette année supplémentaire a permis de faire le bilan de 3 années (+1) de Convention afin d'aider à la décision les élus concernant une relance de la Convention pour 2024-2026. Une réflexion de fond a donc eu lieu autour de l'EAC sur cette année 2023.

Synthèse de l'évaluation :

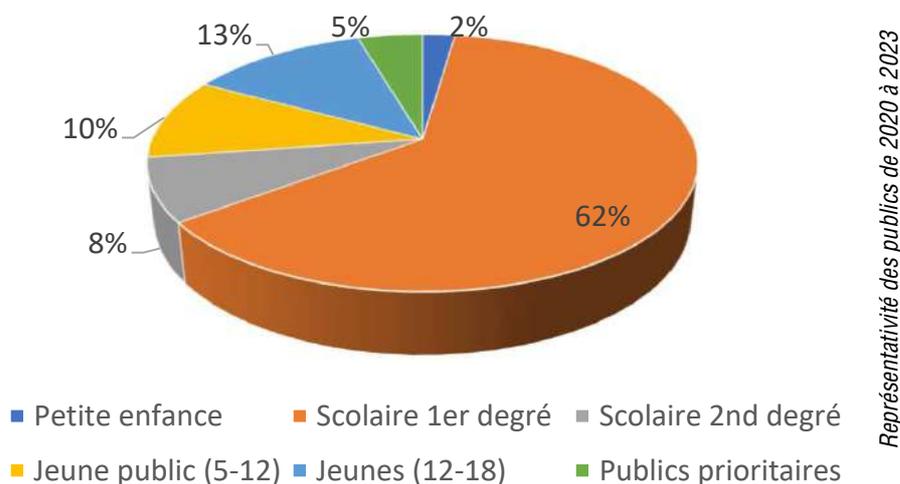
- Une information parcellaire, à prendre avec précaution
- Entre 16 et 34 actions d'EAC accompagnées par an
- Des aides totales entre 53 000 et 93 000 € en fonction des années, sur des budgets totaux entre 81 000 € et 123 000 € de projets
- Forte représentativité des arts vivants
- Majorité écrasante de projets avec des enfants de 5 à 11 ans sur le temps scolaire
- Equilibre géographique porté seulement par le PETR avec son opération « Parcours de rayonnement culturel »

Conséquence stratégique :

Choix des élus de poursuivre le travail en cours sur l'Education Artistique et Culturelle, en signant une nouvelle Convention 2024-2026. Avec pour objectifs principaux :

- Elargir les partenariats, avec la signature souhaitée des Départements, des CAF, de villes du territoire porteuses d'une politique culturelle
- Proposer et encourager les collectivités signataires du territoire à réserver une enveloppe budgétaire dédiée au soutien de projets d'EAC
- Intensifier l'action autour d'axes "en souffrance" repérés dans la précédente Convention bien que prometteurs:
 - Placer les équipements culturels du territoire au cœur de la Convention
 - Accentuer l'action en direction des publics « éloignés » de l'offre culturelle pour des raisons 1°géographiques, 2°sociales / économiques et 3°médico-sociales ; mais aussi le public 0-5 ans sur et hors temps scolaires
 - Promouvoir en particulier la discipline cinéma / éducation à l'image (+photo) à fort potentiel
 - Intégrer une dimension formation, ou exemplarité / transférabilité du projet

Suite à ces réflexions, la nouvelle Convention est à signer sur l'année 2024.



	2020	2021	2022	2023	Total Convention 2020-2023
Nombre d'actions retenues	20	34	16	18	
Coût total du programme	80 992 €	116 825 €	98 231 €	123 156 €	419 204 €

Axe 3 : Patrimoine

Voir section Tourisme « Valorisation du patrimoine » page 27

COMPETENCES ET ACTIONS

Contractualisation - Projet de territoire



Co présidée par Sophie ADROIT & Nathalie NACCACHE

Un comité de Pilotage s'est tenu le 2 mai 2023, permettant notamment de valider le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et d'échanger sur le dispositif FEDER Os5 et les 12 projets pré-identifiés sur le territoire. La contractualisation s'inscrit dans le cadre du projet de territoire, dans un souci de renforcer la coordination avec l'ensemble des partenaires interdépartementaux pour assurer une vision globale des dossiers et une cohérence territoriale. Le PETR porte les contractualisations suivantes avec ses partenaires :

La Région

Un **Contrat Territorial Occitanie** 2018-2021 se prolonge par une nouvelle **programmation 2022-2028** sur le même périmètre. Après avoir tiré le bilan de la période précédente, l'année 2023 marque la finalisation du contrat et de 2 sous dispositifs : Bourg centre (en étroite articulation avec le dispositif Petites villes de demain) et dotation expérimentation innovation.

Bilan du précédent contrat :

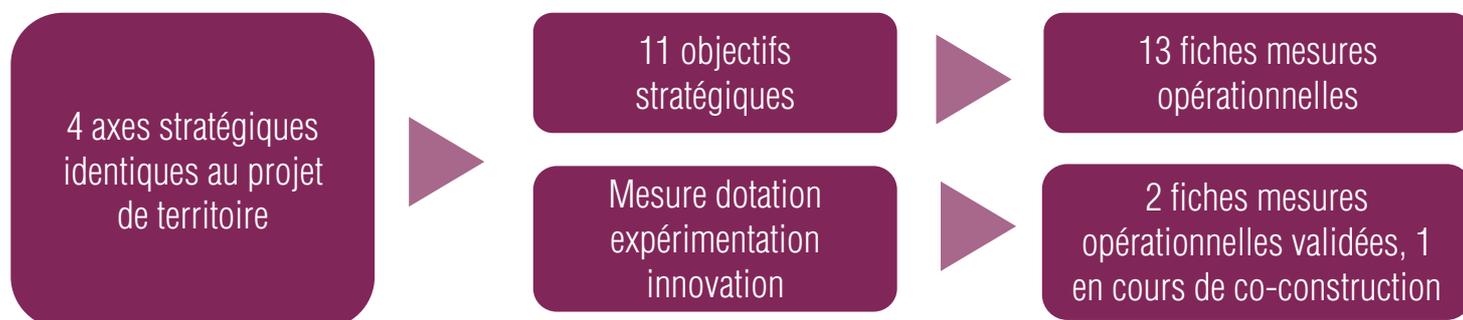


EN 2023

Le 4 décembre 2023, la cérémonie de signature du CTO a été organisée, en présence de Mme Florence Brutus, Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement, Mesdames Sophie Adroit et Claudie Faucon Méjean, Conseillères régionales, des Présidents des 4 communautés de communes et du PETR, du Président du Codev, des représentants des 3 départements et du PNR du Haut-Languedoc.



Un CTO du Pays Lauragais 2022-2028 articulé autour de :

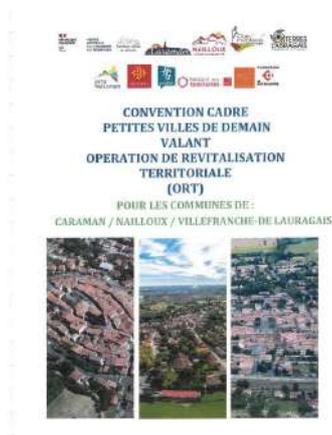


Les contrats bourg centre et leurs avenants

Sur le programme 2022-2028, 14 communes du PETR sont éligibles sur le territoire du PETR du Pays Lauragais dont :

- 8 contrats bourg centre 1ère génération approuvés : Belpech, Bram (PVD), Castelnaudary (PVD), Fanjeaux, Montréal, Nailloux (PVD), Revel (ACV), Sorèze
- 2 candidatures identifiées : Villefranche-de-Lauragais (PVD), Caraman (PVD)
- 4 communes éligibles : Calmont, Lanta, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Salles-sur-l'Hers

Une réunion technique organisée le 11 avril 2023 a permis de réunir l'ensemble de ces communes et leur détailler les nouveaux dispositifs régionaux. Elles ont toutes exprimé leur intérêt pour la démarche.



Ce travail d'accompagnement a donné lieu à la signature des avenants/ ou contrats pour la période 22-28 des communes de Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais ainsi que de Revel le 4 décembre 2023.

Un COPIL pour l'avenant de Castelnaudary s'est tenu en octobre 2023 et le Copil validant les avenants des contrats de Bram, Belpech et Montréal se tiendra le 10 janvier 2024.

Signature de la convention cadre valant ORT le 11 décembre 2023 pour les communes de Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais en présence des représentants de l'Etat, de la Région, de la CCTDL, du PETR, de l'EPFO, de la banque des territoires de la fondation du patrimoine et des 3 communes concernées

L'Etat

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Pays Lauragais compte 2 CRTE, dont un porté par le PETR (sur le périmètre interdépartemental des CCTDL et CCSCM) signé en décembre 2021.

- Des échanges directs avec les préfetures ont été menés en 2023.
- Le PETR est partenaire d'Action Cœur de Ville et petites villes de demain, deux dispositifs nationaux.
 - PETITES VILLES DE DEMAIN : 5 communes du Pays Lauragais sont lauréates de ce dispositif en fin d'année 2020 (Bram / Castelnaudary / Caraman / Villefranche-de-Lauragais) en partenariat avec leurs intercommunalités. Nailloux a intégré ce dispositif en 2023 permettant la validation d'un périmètre ORT le 13 avril 2023.
 - ACTION CŒUR DE VILLE : Revel (depuis septembre 2018). Un copil s'est tenu le 25 mai pour évaluer le programme et préparer l'avenant ACV2.
 - Fin décembre 2023, l'Etat a annoncé la liste des communes lauréates du dispositif "villages d'avenir": Fanjeaux, Saint-Papoul, Avignonet-Lauragais, Gardouch, St Felix-Lauragais et Sorèze.

Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (DRAC) 2020-2023

Dans le cadre de la CGEAC et de son avenant 2023, le PETR a animé 1 CoTech et 1 CoPil en 2023 permettant l'étude de 19 dossiers ainsi que l'évaluation du programme et la préparation de la nouvelle convention.

L'Europe

Programme LEADER 2014-2022 et candidature au programme 2023-2027

Cf partie GAL

ATI FEDER - FSE 2021-2027

La Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à Manifestation d'Intérêts au titre des Approches Territoriales Intégrées (ATI) dans le cadre de la Priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027. Seuls les territoires porteurs d'un Contrat Territorial Occitanie pouvaient candidater à cet AMI. Sans rattachement à une ATI, les projets ne pourront obtenir de financement FEDER.

Le Copil organisé le 05 mai 2023 a permis d'étudier une douzaine de projets pré-identifiés sur le territoire.

AVANTAGES DE LA CONTRACTUALISATION A L'ECHELLE DU PETR

La contractualisation à cette échelle permet :

- une cohérence globale des actions et missions du PETR sur l'ensemble du territoire (planification, développement territorial et outils financiers réunis au sein d'une même structure),
- une vision globale des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du PETR/GAL (Elaboration d'une maquette annuelle des projets rentrant dans la stratégie du territoire sur la base des priorités des EPCI),
- un effet levier sur les financements à 2 niveaux :
 - **LEADER** : une enveloppe attribuée au territoire et gérée par le **GAL des Terroirs du Lauragais**
 - **Région et Etat et FEDER** : des enveloppes gérées par les partenaires, échanges techniques favorisant le financement des projets identifiés par le PETR.

Le Pays assure l'animation des comités techniques, comités de pilotage communs aux 3 Départements, élabore une maquette commune (2 contrats) sur la base des projets priorisés par les communautés de communes, mène des échanges préalables avec les différents co-financeurs pour optimiser les financements...

Qpilote- un outil mutualisé



Afin de renforcer la coordination et les échanges entre le PETR et ses 4 communautés de communes, le PETR s'est doté d'une plateforme partagée mutualisée (QPILOTE) pour 2 objectifs : le pilotage de la structure et la mission contractualisation (incluant **le suivi du dispositif LEADER**).

L'année 2023 a permis son déploiement et paramétrage, selon la méthodologie adaptée au fonctionnement de chacune des communautés de communes.

Plusieurs sessions de formations ont été organisées pour cela auprès des techniciens des communes ou CC.

Le paramétrage de l'outil et la formation se poursuit sur 2024 permettant notamment la construction des programmes opérationnels annuels.

Le PETR, pilote de cette expérimentation sur l'Occitanie, partage son expérience auprès des autres PETR ou Collectivités de France.

A noter : Les porteurs de projets (publics ou privés) doivent déposer leurs dossiers directement auprès des financeurs concernés. L'ingénierie de projet du PETR, reste limitée pour les dossiers non éligibles au LEADER et s'inscrit en complémentarité avec les autres ingénieries existantes, notamment celles déployées par les Départements.

Le projet de territoire : base des contractualisations

Les élus du PETR ont souhaité s'inscrire en continuité avec le projet de territoire validé en 2015 qui s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires
- Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire
- Axe transversal : Accompagner le territoire et les CC, optimiser le portage des actions collectives

La transition énergétique est à la fois une orientation à part entière et une orientation transversale.

Le projet de territoire s'actualise annuellement au regard des propositions de chacune des commissions de travail thématiques et des actions validées en Comité Syndical.

COMPETENCES ET ACTIONS

GAL des Terroirs du Lauragais



Présidé par Philippe GREFFIER

Rappel du contexte de la programmation LEADER portée par le GAL des Terroirs du Lauragais

Les missions d'accompagnement de l'équipe du GAL



- ✓ Mettre en œuvre et animer la stratégie de développement local du territoire
- ✓ Apporter un appui aux porteurs de projets et à l'émergence de démarches collectives
- ✓ Elaborer les plans de financement (Ingénierie financière)
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers jusqu'à leur paiement

En 2023, l'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais a travaillé sur 2 programmes :
- Fin de programme 2014/2022
- Pré-lancement du programme 2023/2027



1. La fin de programme 2014 / 2022



Coprog du GAL du 27 avril 2023

Elle se traduit par :

➤ 1.1 Le dépôt des derniers dossiers de demande d'aide

- Animation GAL 2023 / 31-10-2024
- Chambre d'hôtes, domaine de Périès
- Base de loisirs à la Communauté de Communes aux sources du Canal du Midi

Ces 3 derniers dossiers ont permis de programmer 100% de l'enveloppe disponible pour le GAL des Terroirs du Lauragais.

A noter : **Seul 28 % des dossiers ont été payés au 31/12/2023.** Des sous-réalisations sont donc à prévoir sur le programme 2014/2022, sous-réalisations qui pourront être calculées à la fin des paiements soit mi-2025.

4 comités de programmation se sont tenus pour voter ces derniers dossiers :

- 1 comité de programmation en présentiel : 27 avril
- 3 consultations écrites : 13 mars, 27 mai, 25 décembre

➤ 1.2. Le traitement des dossiers de paiement

Lorsqu'une action est terminée, le porteur de projet doit déposer son dossier au GAL qui le transmet au service instructeur de la Région. Le GAL accompagne le porteur de projet dans la réalisation de son dossier de paiement et dans la complétude des pièces lorsque le dossier est en instruction à la Région.

Au **31/12/2023** sur les 106 dossiers votés :

- 3 dossiers ont été annulés
- 83 dossiers ont été transmis au service instructeur sur l'ensemble du programme, dont 12 déposés en 2023
 - 30 ont été payés en totalité
 - 53 sont en attente de paiement,
- 20 dossiers seront à déposer en 2024, avant le 1er septembre





Pour mener à bien cette mission, dans les délais impartis, une nouvelle gestionnaire, a rejoint l'équipe du GAL en octobre 2023 sur 0.5 ETP.

2. Préparation et animation du programme 2023 / 2027

➤ 2.1. Echanges avec la Région, autorité de gestion sur la convention GAL/ Autorité de Gestion Région pour la signature de la convention

Cette convention permettra le début effectif du programme 2023/2027.

A l'été 2023, des premiers retours ont été réalisés par la Région sur les fiches actions du GAL des Terroirs du Lauragais. La signature de la convention, qui a alors été évoquée à l'automne 2023, a dû être repoussée. En effet, au vu des calendriers contraints, la Région a privilégié la gestion de la fin du programme 2014/2022.



Par ailleurs, la Région se dote d'un nouvel outil Europac, qui reste à déployer pour la mise en œuvre du futur programme. Les porteurs de projet déposeront en direct leur dossier sur cette plateforme mais devront bénéficier d'un "avis d'opportunité" du comité de programmation du GAL. L'équipe du GAL a bénéficié d'une première information en visioconférence sur l'outil.

➤ 2.2. Animations et préparation du futur programme :

1ère rencontre des futurs membres du comité de programmation le 20 novembre 2023

Le comité de programmation se composera de 14 représentants publics et 14 représentants privés, auxquels s'ajoutent leurs suppléants. En amont de son installation, qui ne sera effective qu'après la signature de la convention, un **pré-comité de programmation 2023/2027** s'est réuni à la base de loisirs de Saint-Ferréol pour présentation et échanges sur le programme LEADER à venir. Les futurs membres du comité de programmation ont également été invités à signer une charte d'engagement, concernant leur présence aux réunions, leur droit de réserve, le respect de l'intérêt général et la gestion des conflits d'intérêt.



1ère rencontre des futurs membres du Coprog – 20 novembre 2023

Un AAP « évènementiels culturels » lancé... avant d'être reporté

Le GAL des Terroirs Lauragais a lancé un AAP à l'automne pour accompagner 8 projets culturels sur l'année 2024-2025. Clôturé le 30 novembre, 12 candidatures de qualité ont été reçues. Début 2024, cet AAP a été reporté au vu des délais de conventionnement avec la Région. Un accompagnement des porteurs de projets est prévu dans l'entre deux.

Une réflexion sur l'axe mobilité du programme LEADER

Participation et coanimations des ateliers mobilité de CCPLM et réflexion sur un AAP « Evolution des pratiques de mobilités ».

Mise en place d'un outil de suivi de maquette et projets, (Q-pilote) pour la coordination GAL sur le futur programme LEADER 2023/2027 – CF partie contactualisation.

Accompagnement de porteurs de projet et dépôt des premiers pré-dossiers :



- Vélorail à Saint-Felix-Lauragais
- L'école de musique intercommunale à CCPLM
- La poterie NOT
- Les dossiers du PETR

Participation aux démarches partenariales et évènements :

- Visite d'étude à Bruxelles organisée par LEADER France les 26 - 27 juin
- Rencontre TEPOS aux Monts du Lyonnais les 27 - 28 septembre
- Présence aux 40 ans de l'ADEFPAT à Najac le 4 octobre
- Accueil d'Anne Mette, animatrice d'un Gal Danois le 23 octobre
- Présence au premier congrès européen des GAL à Bruxelles les 18 - 19 décembre



Congrès européen des GAL à Bruxelles les 18 et 19 décembre 2023

Les prochaines étapes 2024 :



1. Dépôt des derniers dossiers de paiement
2. Signature de la convention actant le programme 2023-2027
3. Mise en place du nouveau comité de programmation et du règlement intérieur
4. Accompagnement des porteurs de projets

! FONCTIONNEMENT INTERNE



La commission Finances-travaux



Co présidée par François DEMANGEOT (rapporteur du budget) & Florence SIORAT (travaux)

2 réunions de la commission finances-travaux ont eu lieu en 2023 et de nombreuses réunions techniques avec les partenaires.

! Gestion financière de la structure

! Le Budget Primitif

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 12 avril 2023 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 969 359,26 € en section de fonctionnement et à 781 510,73 € en section d'investissement

! Le Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de 92 946,70 €.

Son Budget Annexe du GAL des Terroirs du Lauragais :

! Le Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 12 avril 2023 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 298 883,86 € en section de fonctionnement et à 3 188,22 € en section d'investissement.

! Le Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de – 237 156,39 du fait du non perçu des subventions Leader.

Son Budget Annexe « Toiture photovoltaïque » :

! Le Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 12 avril 2023 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 2 000 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

! Le Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de 1 036,50 €.

Le PETR a délibéré en octobre 2023 en faveur du passage de la nomenclature M14 à M57 pour une mise en oeuvre à compter du budget primitif 2024. L'équipe technique s'est attachée à préparer cette modification.

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 400 000 € cette année encore afin de palier au retard de paiement des subventions.

En 2023, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de ses partenaires : le Département de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, le Fonds Vert, la Drac, les fonds européens LEADER.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Travaux

- ✓ Depuis la réintégration de l'équipe administrative le 13 avril 2022, des ajustements ont dû être opérés dans les locaux dans le cadre de la Garantie de parfait achèvement. Des travaux supplémentaires ont été réalisés comme :
 - le changement de la porte d'entrée
 - l'ajustement de l'éclairage extérieur
- ✓ L'équipe s'est également attachée au :
 - Paiement des factures, suivi des prêts
 - Suivi des demandes de financement auprès des partenaires (CD31, CD11, CD 81, Région, Etat)
 - Finalisation de l'installation (réseau internet, abonnement EDF, standard téléphonique ...)
 - Mais également au rapatriement des archives stockées au syndicat des eaux de Montgeard le temps des travaux du siège



Les éclairages initiaux ont été réduits et la programmation adaptée



Déménagement des archives en interne

Un bâtiment exemplaire

Le nouveau siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto-consommation et une revente de l'électricité (tarif subventionné). Sur 2023, la revente de l'électricité a permis une recette de 1 036,50 €



Energie produite :



Impact environnemental



PLANTÉ(S)
120 arbres

Source : epa.gov

Avec le soutien financier



FONCTIONNEMENT INTERNE

L'équipe administrative

Une équipe pluridisciplinaire stabilisée

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, plusieurs mouvements ont été opérés au sein des services sur l'année 2023.

Solène Reymond a quitté son poste de gestionnaire interne (à mi-temps sur le GAL) qui est resté vacant près de 6 mois jusqu'à l'arrivée de Isabelle Sinicola en octobre 2023.

Le PETR a également bénéficié d'un renfort sur les missions de comptabilité et paie par l'intermédiaire de Evelyne Vrain sur l'année, via le service mission temporaire du centre de gestion de la Haute-Garonne auquel nous adhérons.

Equipe pluridisciplinaire de 11 agents en 2023

Enfin, le profil du poste sur la mission Développement territorial laissé vacant n'a pas été ouvert car en attente des orientations issues des nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER. Les différentes missions du poste étant réparties entre agents au sein de l'équipe (animation du Codev notamment), ou abandonnées.

Deux sessions de formation ont été organisées au profit de l'ensemble de l'équipe :

- Un **atelier 2 tonnes** (2 tonnes équivalent CO2 par an et par habitant d'ici 2050 pour réduire nos émissions individuelles et collectives de Gaz à effet de serre dans l'objectif de limiter les effets du changement climatique)
- Une **sensibilisation aux gestes qui sauvent** dispensée par un agent qualifié de la CCTDL

Une ingénierie mutualisée, dynamique, motivée et efficace



Formation équipe aux gestes qui sauvent – décembre 2023



Atelier 2 tonnes en équipe



Eductour équipe Découverte du Lauragais à vélo juin 2023



Noël équipe 2023

Les agents du PETR du Pays Lauragais

Sylvie FORESTIER

Directrice
04 68 60 56 55
06 35 50 37 84



Delphine BAQUER

Assistante de direction
04 68 60 70 68



Eric MORENO

Conseiller en Energie Partagé
04 68 60 70 72



Julie GOUËT

Chargée de mission
transition énergétique
04 68 60 70 69
06 70 19 34 08



Pauline ROY

Chargée de mission urbanisme &
aménagement
04 68 60 56 57



Evelyne VRAIN



Jacqueline PLANQUES

Agent d'entretien



Lise VERGUET

Chargée de mission tourisme et
communication
04 68 60 70 71



William DUPRE

Chargé de mission développement culturel
04 68 60 56 58
06 08 97 48 44



Isabelle SINACOLA

Gestionnaire du GAL/PETR
04 68 60 56 54

L'équipe du GAL des Terroirs Lauragais

Laurie MILESI

Cheffe de projets du GAL
04 68 60 56 56
06 35 50 91 88



Florence JUAN GLENAT

Gestionnaire du GAL
04 68 60 70 70



Solène REYMOND

Gestionnaire du GAL
+ Renfort administratif



*Remplacée
en oct 2023 par*

! FONCTIONNEMENT INTERNE

Le fonctionnement quotidien



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

2021-2026

Le télétravail a été déployé de manière expérimentale sur toute l'année 2022, sur la base du volontariat et dans le cadre d'une charte de bon fonctionnement interne coconstruite par l'équipe en 2021. Il s'est poursuivi selon les mêmes règles en 2023.

L'année 2023 a également permis, de définir les lignes directrices de gestion, le taux de promus et promouvables de la structure et modifier les possibilités d'utilisation du compte épargne temps des agents.

! Gestion administrative, autres fonctions support

- Ressources humaines, avancement de carrière, formation, paie
 - Participation santé et prévoyance des agents avec un changement de prestataire et une présentation à l'équipe des avantages associés
 - Consolidation de la Charte de fonctionnement interne
- Accueil physique et téléphonique
- Traitement des courriers, abonnements, affaires courantes
- Veille juridique et actualités diverses
- Suivi du RGPD
- Réactualisation du Document Unique
- Optimisation du nouveau standard



La communication

- Elaboration en interne de tous les **supports de communication** du PETR et du GAL (Guides, flyers, affiches etc...)
- Présence régulière sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Youtube et LinkedIn)
- **Rédaction de communiqués**, relation avec la presse
- Création et animation d'un compte soundcloud pour la diffusion de podcats
- Actualisation et mise à jour du **site internet institutionnel** www.payslauragais.com et de l'extranet
 - Rédaction sur 2023 du cahier des charges pour la refonte du site internet du PETR
- Animation et gestion de la **plateforme culturelle** www.lauragais-culture.fr du PETR

En 2023

12
Newsletters
diffusées

+ de 60
publications
LinkedIn

174
utilisateurs
de la plateforme
culturelle

Relais
locaux CC
et
communes

40
articles
parus dans
la presse

103
publications
Facebook

Adresse administrative :

PETR du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand

☎ 04 68 60 56 54

✉ contact@payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais

☎ 04 68 60 56 56 / 06 35 50 91 88

✉ laurie.milesi@payslauragais.com

Retrouvez-nous sur



Pays Lauragais : www.payslauragais.com

Plateforme culturelle : www.lauragais-culture.fr

Facebook Pays : <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>

Facebook Canalathlon : <https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/>

Soundcloud : <https://on.soundcloud.com/4dmdv>